

Bilan simplifié de la section MOSELLE pour l'année 2023

Bilan simplifié avant répartition des organisations syndicales

Bilan simplifié avant répartition							
actif	N			N-1	Passif	N	N-1
	Brut	Amortissement et dépréciation	net	net			
Actif immobilisé(1)	5063	4593	470	575	Fonds syndicaux	23200	23200
actif incorporel	0	0	0	0	Réserves	0	0
actif corporel	5063	4593	470	575	report à nouveau	-19039	-17853
actif financier	0	0	0	0	Résultat	19	-1186
					Total(1)	4180	4161
Actif circulant(2)	0	0	0	0	Provisions(2)	0	0
stock et fournitures	0	0	0	0	Fonds dédiés(3)	0	0
créances	0		0	0	dettes financières	0	0
Disponibilités(3)	3710		3710	3586	Dettes diverses	0	0
					Total(4)	0	0
Comptes de régularisation(4)	0			0	Comptes de régularisation(5)	0	0
total(1+2+3+4)	8773	4593	4180	4161	total(1+2+3+4+5)	4180	4161

Compte de résultat simplifié des organisations syndicales

Compte de résultat simplifié					
Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation(1)	19120	20718	Produits d'exploitation(1)	19122	19533
achats	1072	1172	Cotisations	8325	16204
autres charges externes	1356	1407	Subventions	9111	1678
autres services extérieurs	9256	8909	Autres produits	0	0
Impôts et taxes	0	0	Transfert de charges	1685	1651
Charges de personnel	0	0	Reprises des amortissements et provisions	0	0
Autres charges	7331	9125			
Dotations aux amortissements et provisions	105	105			
Charges financières(2)	0	0	Produits financiers(2)	17	0
Charges exceptionnelles(3)	0	0	Produits exceptionnels(3)	0	0
Engagements à réaliser sur contribution de financement(4)			Contribution de financement report des ressources non utilisés des exercices antérieurs(4)	0	0
total(1+2+3+4)	19120	20718	total(1+2+3+4)	19139	19533
Solde créditeur:Excédent	19		Solde débiteur:Déficit	0	

ANNEXE DES COMPTES

FO COM Syndicat de Moselle Exercice clos au 31 décembre 2023

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 4180 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un bénéfice de 19 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

1 : PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle du Syndicat.

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

Spécificité liée à la comptabilisation des cotisations

Le fait générateur de la cotisation est constaté lors de l'encaissement effectif de la cotisation. Il en est de même de la comptabilisation des produits relatifs aux prestations annexes à la cotisation.

2 : INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Immobilisations incorporelles et corporelles

Méthodes de calcul des dépréciations ou **Néant si aucune**

Valeur brute

Les immobilisations incorporelles et corporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises, ristournes et escomptes de règlement.

Les amortissements sont calculés suivant les modes et les durées ci-dessous :

	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement
Logiciel	1 an	Linéaire
Aménagement terrain et constructions	5 ans	Linéaire
Matériels de transport	5 ans	Linéaire
Matériels de bureau et informatique	3 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

Disponibilités

Les sommes disponibles en banque ou en caisse ont été valorisées à leur valeur nominale.

3 : FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Deux exemples de dépenses importantes ↵

Néant si aucun fait important.

4 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

5 : RESSOURCES DE L'ANNÉE

Ressources à retenir pour la détermination des seuils.

- Voir document annexe

6 : CONTRIBUTIONS PUBLIQUES DE FINANCEMENT

Préciser si subventions de l'état ou des collectivités ou Néant si aucune.

7 : ACTIONS DE SOLIDARITÉ DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Néant si 0 euro.

8 : CONTRIBUTIONS EN NATURE

Les mises à disposition de personnes dont bénéficie le syndicat représentent :

- 3 salariés dont :
 - 1 employé : responsable courrier
 - 2 cadres : secrétaire départementale, trésorier départemental.

Bilan des ressources de la section MOSELLE pour l'année 2023

Ressources de l'année 2023	
Cotisations reçues.....	8 325,39 €
Reversement de cotisations.....	5 906,09 €
Subventions reçues.....	9 111,31 €
Autres produits d'exploitation perçus.....	0,00 €
Produits financiers percus.....	16,65 €
Total des ressources.....	11 547,26 €